



Etudes en Europe

SOMMAIRE

Définir votre projet

- Pourquoi partir étudier à l'étranger ? p.1
- Où partir ? p.1
- Avec quel niveau de langue ? p.2
- A quel niveau envisager votre départ ? p.2
- Partirez-vous seul ou dans le cadre d'un programme ? p.2
- Quel budget prévoir ? p.3
- Pour quels bénéfices au retour ? p.3

Préparer votre départ

- Les papiers p.4
- La protection sociale p.4

Trouver un lieu d'études

- Partir à titre individuel p.6
- Partir dans le cadre d'un programme p.8
- La reconnaissance des diplômes p.11

Financer vos études

- Bourses européennes p.13
- Bourses Marie Curie p.13
- Bourses du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche p.14
- Bourses du Ministère des Affaires étrangères p.14
- Bourses des collectivités territoriales p.15
- Bourses des pays étrangers p.15
- Bourses d'associations et de fondations privées p.16

Informations pratiques

- Sites Internet p.17
- Où s'adresser p.18
- Sigles p.19
- A lire p.19

Définir votre projet

Chaque année, vous êtes de plus en plus nombreux à vouloir donner une dimension européenne à vos études. Outre l'apport d'une expérience culturelle et sociale sans équivalent, effectuer une partie ou la totalité de vos études à l'étranger peut constituer un atout majeur lorsque vous entrez sur le marché de l'emploi. Si l'envie de partir est très souvent présente, il peut être difficile de franchir le pas. S'éloigner de sa famille, de ses amis, s'acclimater à un autre environnement n'est pas toujours chose facile.

Pour mener à bien votre projet, il faudra commencer vos démarches au moins un an à l'avance : ne négligez pas les contingences matérielles (hébergement, frais d'inscription, pouvoir d'achat, etc.) et définissez clairement vos objectifs. En effet, un séjour d'études à l'étranger doit être guidé par une sérieuse réflexion préalable qui vous aidera à évaluer vos motivations.

Les questions à vous poser avant de vous engager :

Pourquoi partir étudier à l'étranger ?

Souhaitez-vous accéder à une certaine autonomie sur le plan personnel, prendre un peu de distance par rapport à la France, avoir d'autres références ? D'un point de vue plus concret, est-ce pour obtenir un diplôme ? Etes-vous déjà motivé par un projet professionnel ?

Sans être à visée touristique, le séjour d'études à l'étranger est l'occasion de découvrir un pays, mais aussi de développer d'autres méthodes d'acquisition, d'autres savoir-faire. Au-delà de la découverte du pays, l'expatriation est une véritable aventure humaine qui permet de s'enrichir personnellement et un atout incontestable pour l'insertion professionnelle.

Où partir ?

On ne part pas n'importe où. Choisissez en fonction de l'attrance que vous pouvez avoir pour un pays, pour sa situation géographique. Il est nécessaire aussi d'en connaître déjà la langue afin de vous donner les meilleures chances de vous adapter et de suivre sans trop de difficulté les cours. Enfin, il faut choisir un pays qui offre des filières de formation en cohérence avec votre projet d'études.

Informez-vous sur le pays. Pourquoi pas partir en reconnaissance, avant votre départ définitif, pour trouver un job ou tout simplement pour faire du repérage. Si vous ne pouvez le faire, n'hésitez pas à prendre contact avec les anciens étudiants qui sont allés dans le pays que vous avez choisi, ils pourront vous aiguiller sur les bons (et les mauvais... plans). Consultez des guides touristiques, les sites des offices de tourisme, etc.

Avec quel niveau de langue ?

Etes-vous débutant, capable de vous « débrouiller », capable de suivre des cours dans la langue sans difficulté ?

Avoir un bon niveau de langue est indispensable. L'anglais est incontournable dans de nombreux pays. De nombreuses universités d'Europe du Nord (Norvège comprise) proposent des cursus entièrement en anglais. Mais l'anglais n'est pas exclusif. Dans tous les cas, vous devrez évaluer votre niveau de langue pour le pays choisi. Le passeport des langues peut vous être utile dans cette évaluation : <http://europass.cedefop.europa.eu/>

Des solutions existent pour vous initier, vous perfectionner ou évaluer votre niveau : cours de langues, possibilité de passer un test de langue comme le TOEFL (Test of English as a Foreign Language) ou le Cambridge Certificate.

Mais quelque soit la méthode, c'est en séjournant dans le pays que vous pourrez acquérir l'aisance que vous espérez : séjours linguistiques, séjour au pair, petits boulots, etc.

A quel niveau envisager votre départ ?

Après le bac ? Après une licence ? Pour combien de temps souhaitez-vous partir ? Est-ce pour un an, un cursus complet ou quelques mois ?

Se lancer sitôt après le bac offre la possibilité de suivre un cursus dans sa totalité. Mais le moment le plus favorable semble être après un bac + 3. C'est à ce stade que les cursus se rapprochent quant à leur contenu. Il peut être intéressant aussi de partir en fin d'études (niveau bac + 5) pour compléter votre formation et ainsi lui donner une forte valeur ajoutée. En Europe, l'organisation de l'enseignement tend à se normaliser autour de trois niveaux ou grades : bac + 3 (Licence), bac + 5 (Master) et à bac + 8 (Doctorat). Objectif : permettre une meilleure vision des connaissances acquises durant les études via le système LMD. Chaque grade est atteint par l'acquisition de crédits européens ECTS (European Credit Transfert System/système européen de transfert de crédits) et non plus par la validation d'années d'études. Pour plus d'informations, reportez-vous au chapitre « Partir dans le cadre d'un programme » → « Reconnaissance des diplômes ».

Partirez-vous seul ou dans le cadre d'un programme ?

Vous pouvez partir dans le cadre d'un programme d'échanges mis en place par des réseaux d'établissements. Vous n'éviterez pas toutes les démarches, mais elles seront plus cadrées. Vous pouvez aussi partir en solo : il vous faudra alors effectuer beaucoup de démarches personnelles pour construire un projet cohérent. Vous trouverez plus de détails sur ces formules dans la partie « Organiser votre départ ».

Quel budget prévoir ?

Coût du logement, nourriture, frais de scolarité, transports, assurances : partir à l'étranger peut s'avérer onéreux. En Angleterre par exemple, le logement peut sérieusement affecter le budget.

Aide des parents, bourses, compte d'épargne, jobs : avant de partir, il est indispensable d'établir un budget prévisionnel en fonction du niveau de vie du pays ciblé et d'évaluer les ressources qui vous seront nécessaires.

Vous trouverez plus de détails sur les aides financières dans le chapitre « Financer vos études ».

Pour quels bénéfices au retour ?

La formation que vous souhaitez effectuer à l'étranger sera-t-elle reconnue à votre retour en France ? Est-elle un plus pour votre projet professionnel ?

Le retour se prépare en même temps que le départ. Avant de vous inscrire dans une université d'un autre pays européen pour y préparer un diplôme ou plusieurs modules, vérifiez si votre parcours européen pourra être validé.

Voici de nombreux points sur lesquels vous serez amené à vous interroger pour mener à bien votre projet. Pour tenter d'y répondre, il sera nécessaire d'envisager un point essentiel, celui du contexte dans lequel votre projet pourra s'insérer : partir à titre individuel par une démarche autonome ou bien dans le cadre d'un programme institutionnel.

Préparer votre départ

Les papiers

Les formalités à accomplir varient en fonction de la durée des études.

Pour une durée inférieure à trois mois, il suffit de posséder une carte d'identité ou un passeport en cours de validité. Certains Etats membres vous demanderont également de signaler votre présence auprès des autorités locales.

Au-delà de trois mois, une carte de séjour renouvelable tous les ans est obligatoire. Pour l'obtenir, vous devez être inscrit dans un établissement d'enseignement agréé, justifier d'une assurance maladie et disposer de ressources suffisantes. La carte de séjour vous sera délivrée sur place par les autorités locales compétentes : poste de police ou mairie, selon le pays.

En savoir plus

- Ambassade du pays en France.

- www.mfe.org

Portail institutionnel de l'expatriation : guides MFE, dossiers par pays, annuaires des ambassades et consulats en France et à l'étranger, fiches pratiques, les sites de l'expatriation.

- <http://ec.europa.eu/youreurope/>

Portail « L'Europe est à vous » : informations pratiques détaillées sur vos droits et opportunités dans l'UE et son marché intérieur ainsi que des conseils sur la manière d'exercer ces droits en pratique.

- www.diplomatie.gouv.fr/

Site du ministère des Affaires étrangères. Rubrique « Espace étudiants » → « Etudier à l'étranger » → « Préparer son départ ».

La protection sociale

Si vous bénéficiez d'une couverture sociale en France, vous pouvez bénéficier de toutes les prestations de maladie prévues par la législation du pays d'accueil.

■ La carte européenne d'assurance maladie

Avant de partir, procurez-vous auprès de votre centre de sécurité sociale une carte européenne d'assurance maladie (valable 1 an et gratuite) qui vous permettra un remboursement des soins d'immédiate nécessité. Elle est utilisable dans les pays de l'Union européenne, en Islande, au Liechtenstein, en Norvège et en Suisse.

Si vous ne bénéficiez pas d'une couverture sociale en France, vous devez souscrire, en France ou dans le pays d'accueil, une assurance maladie personnelle.

Dans les deux cas, il est également fortement recommandé de souscrire à une assurance maladie complémentaire et à une assistance (rapatriement, juridique, etc.).

En savoir plus

- Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM de votre lieu de résidence).
- www.ameli.fr

L'assurance maladie en ligne. Rubrique « Assuré » → « A l'étranger » : informations pratiques sur la prise en charge de vos soins médicaux dans 25 pays d'Europe. Rubrique « guide pratique » : la carte européenne d'assurance maladie.

- Centre de documentation et d'information des assurances (CDIA).
- Compagnie d'assurances en France ou dans le pays d'accueil.
- Mutuelles étudiantes.
- Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale : www.cleiss.fr

Trouver un lieu d'études

Partir à titre individuel

■ Vous poursuivez vos études à l'étranger sans lien de rattachement à un établissement français

Dans ce cas de figure, vous serez amené à effectuer seul toutes vos démarches de A à Z : trouver un établissement et vous y inscrire, vous informer sur la reconnaissance des diplômes, mais aussi trouver un logement et régler tous les aspects de la vie quotidienne sur place. Autant dire que, s'il est possible de partir seul, cette solution requiert du temps et une grande motivation. Commencez vos démarches au moins un an à l'avance. Prévoyez une période de deux à quatre mois pour les formalités d'inscription : tests linguistiques, CV et lettre de motivation rédigés dans la langue du pays, diplômes traduits par des traducteurs assermentés, lettres de recommandation de vos professeurs...

Attention : Si votre démarche est individuelle, vous n'aurez pas systématiquement accès à des financements spécifiques. Il faut pourtant couvrir les différents postes de dépenses de votre budget, qui outre les frais de subsistance, peuvent également comporter des frais d'inscription élevés.

■ A quel moment ?

Après le bac : le baccalauréat est largement reconnu pour l'accès à l'enseignement supérieur. Il vous ouvre les portes des pays européens, mais chaque pays ou université peut imposer ses conditions (sélection sur dossier, examens d'entrée, tests de langue). Deux possibilités s'offrent à vous : soit vous réalisez votre cursus universitaire complet à l'étranger (sur plusieurs années), soit vous effectuez seulement une partie de vos études (1 an) à l'étranger et revenez par la suite achever votre parcours universitaire en France.

Après un bac + 3 : la meilleure période pour partir étudier à l'étranger se situe après un second cycle d'études universitaires ou en fin de scolarité pour les grandes écoles. C'est à ce niveau qu'il existe le plus de correspondances entre les formations françaises et étrangères.

■ Trouver les adresses des établissements

Pour obtenir les coordonnées des lieux d'études dans d'autres pays d'Europe (établissements supérieurs, universités, instituts, etc.) et connaître l'organisation des études dans ce même pays, prenez contact avec des centres d'information spécialisés.

En savoir plus

- CIO-Relais Europe.

- Service culturel de l'ambassade du pays en France. (British Council pour le Royaume-Uni et DAAD pour l'Allemagne).
- Réseau Information Jeunesse. Eurodesk.
- <http://europa.eu.int/ploteus/portal/home.jsp>
Portail sur les opportunités d'études et de formation en Europe.
- www.eurydice.org
Description des systèmes éducatifs des pays d'Europe (EURYBASE).
- www.euroguidance-france.org
Informations sur les études dans les autres pays d'Europe. Liste des CIO-Relais Europe.
- www.braintrack.com
Portail sur les universités du monde entier.
- www.education.gouv.fr/
Site du ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Rubrique « Europe et international » → « L'Europe de l'éducation » → « Etudier en Europe ».
- <http://europa.eu/youth>
Portail européen de la jeunesse. Rubrique « Je m'informe » → « Education » → Pays.

■ S'inscrire

Avant toute inscription, il faudra vous informer sur les dates limite et les conditions d'inscription imposées par le pays ou l'établissement choisi. Vous devrez également :

- Vous assurer que vous avez le niveau requis pour intégrer la filière choisie (voir « Reconnaissance des diplômes »).
- Réussir la sélection d'entrée exigée par l'établissement d'accueil : examen et test de langue.
- Justifier de ressources financières suffisantes pour couvrir les frais de scolarité et de séjour.
- Posséder une couverture sociale (voir « Protection sociale »).

Pour l'inscription elle-même, deux systèmes prévalent :

- Pour le Royaume-Uni et l'Irlande, il faut s'inscrire auprès d'un organisme centralisateur : l'UCAS (Universities and Colleges Admission Service - www.ucas.ac.uk) pour le Royaume-Uni et le CAO (Central Applications Office - www.cao.ie pour l'Irlande).
- Pour les autres pays d'Europe, l'inscription se fait directement auprès du service des admissions de l'établissement choisi.

De toute façon, prévoyez une période d'au moins un an pour accomplir toutes les démarches.

Pour plus d'informations, consultez les parties « Pays d'Europe ».

En savoir plus

- Portail sur les opportunités d'études et de formation en Europe : <http://europa.eu.int/ploteus/portal/home.jsp>
- www.education.gouv.fr

Site du ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.
Rubrique « Europe et international » → « L'Europe de l'éducation » → « Etudier en Europe ».

- Réseau européen des centres de ressources pour l'orientation : www.euroguidance.net/Fr/Welcome.htm
- Annuaire mondial d'universités, institutions et grandes écoles : www.braintrack.com
- Bureau des Relations Internationales de votre université.
- Service d'Information et d'Orientation de l'Université.

Partir dans le cadre d'un programme

Vous restez attaché à un établissement français.

A tout point de vue, cette solution est la plus favorable. Elle vous épargne le parcours du combattant (problèmes de reconnaissance des diplômes, d'inscription et parfois, de recherche de logement).

■ **Le programme européen SOCRATES**

Le programme européen SOCRATES regroupe les actions à destination des établissements scolaires et universitaires. A ce titre, il inclut les programmes COMENIUS et ERASMUS.

COMENIUS

Comenius permet aux étudiants en langues vivantes d'effectuer un séjour d'études à l'étranger en tant qu'assistant dans des établissements scolaires et secondaires. Les candidats seront inscrits en deuxième cycle de LLCE (langues, lettres et civilisations étrangères) et de LEA (langues étrangères appliquées). Ils pourront être assistants pendant trois à huit mois dans les pays participants : les vingt-cinq pays de l'Union européenne, mais également la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie. L'accent est mis sur les langues les moins diffusées et les moins enseignées. COMENIUS permet de bénéficier d'une bourse dont le montant est fonction du niveau de vie du pays.

ERASMUS

Erasmus est le programme d'échanges le plus connu auprès des étudiants. Il leur permet d'effectuer un séjour d'études de trois mois à un an dans un établissement d'enseignement supérieur d'un autre pays d'Europe : toutes les destinations sont possibles, pourvu qu'elles soient dans l'Union européenne (s'y ajoutent l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie). Les étudiants peuvent partir dans ce cadre à partir de la 2^e année d'études supérieures. Si vous souhaitez partir dans le cadre d'ERASMUS, il faut contacter le service des relations internationales de votre établissement d'origine pour savoir s'il participe au programme et avec quels établissements européens il a passé un accord. La demande de participation doit obligatoirement être déposée auprès de votre établissement en France. Vous restez donc attaché à votre université ou école d'origine. Celle-ci vous garantit l'intégration de la période passée à l'étranger dans votre cursus et la prend en compte pour l'attribution du diplôme

français (voir chapitre « Reconnaissance des diplômés »). Les candidats à un échange ERASMUS sont sélectionnés selon leur niveau dans la langue du pays d'accueil, leur degré de motivation et leur dossier universitaire. ERASMUS permet de bénéficier d'une bourse attribuée sur critères sociaux et dont le montant est fonction du niveau de vie du pays. La période de mobilité peut comprendre un stage en entreprise à condition qu'il soit précédé ou suivi d'une période d'études (de trois mois minimum) et qu'il fasse partie intégrante du cursus de l'université d'origine.

■ Le programme européen ERASMUS MUNDUS

Le programme ERASMUS MUNDUS a pour but de renforcer la coopération européenne et les liens internationaux dans l'enseignement supérieur. Il soutient notamment des cours de Master de haute qualité. Les cours de Master ERASMUS MUNDUS sont des cours proposés par au moins trois établissements d'enseignement supérieur de trois pays européens différents. Ils doivent être « intégrés », c'est-à-dire qu'ils doivent prévoir une période d'études dans au moins deux des trois universités et qu'ils doivent mener à l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint.

En savoir plus

- Direction Générale Education de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/education/index_fr.html
- Agence française du programme Socrates-Leonardo Da Vinci : www.socrates-leonardo.fr
- Service des relations internationales de votre université.
- Service universitaire d'information et d'orientation.
- CIO-Relais Europe.

■ Les programmes bilatéraux

De nombreuses universités ou écoles ont passé des accords avec des établissements européens qui ne rentrent pas forcément dans le cadre du programme SOCRATES, mais qui permettent également des échanges d'étudiants. Ces programmes bilatéraux, trilatéraux ou multilatéraux sont basés sur la reconnaissance de périodes d'études passées à l'étranger et sur la préparation de doubles diplômes.

En savoir plus

- Secrétariat ou bureau des Relations Internationales de votre établissement.
- Service universitaire d'information et d'orientation.

■ Les filières internationales

Certaines écoles, universités et instituts permettent de suivre un double cursus avec délivrance de doubles diplômes ou comprenant des périodes d'études à l'étranger.

En savoir plus

- Secrétariat ou bureau des Relations Internationales de votre établissement.
- Service universitaire d'information et d'orientation.

■ Comment participer à ces programmes ?

Pour bénéficier de ces programmes, il faut contacter le services des relations internationales de votre établissement d'origine pour savoir s'il participe au programme SOCRATES (ou à un programme bi, tri ou multilatéral) et avec quels établissements européens il a passé un accord. C'est toujours l'établissement français dans lequel vous êtes inscrit qui organise l'échange avec l'un de ses établissements partenaires et dans un domaine d'études donné. Vous restez donc rattaché à votre université ou école d'origine. Celle-ci vous garantit la reconnaissance de votre séjour d'études passé à l'étranger dans votre cursus français et la prend en compte pour l'attribution de votre diplôme (voir chapitre Reconnaissance des diplômes).

Les candidats à un échange sont sélectionnés selon leur niveau dans la langue du pays de destination, leur motivation et leur dossier universitaire.

Le programme ERASMUS permet aussi de bénéficier d'une bourse attribuée sur critères sociaux et dont le montant varie en fonction du niveau de vie du pays d'accueil.

Attention ! Préparez votre projet de mobilité dès la rentrée universitaire ou, au plus tard, six mois avant la date de départ souhaitée.

En savoir plus

- Service des relations internationales de votre établissement d'origine.
- Service d'information et d'orientation de votre établissement.
- CIO-Relais Europe.
- www.euodesk.eu
Informations sur les programmes européens.
- www.socrates-leonardo.fr
Site de l'Agence française Socrates-Leonardo da Vinci. Rubrique « Programmes » → SOCRATES.
- <http://ec.europa.eu/>
Rubrique « Education et formation » → « Programmes et initiatives » → « Socrates » → « Erasmus »
- www.euroguidance-france.org
Informations sur les études dans les autres pays d'Europe. Liste des CIO-Relais Europe.
- Voir aussi le site Internet de votre établissement d'enseignement supérieur.

La reconnaissance des diplômes

■ Si vous partez à titre individuel

Comme il n'existe pas au niveau européen de système général de reconnaissance des diplômes, vous risquez de rencontrer au départ ou au retour des problèmes d'équivalences. La reconnaissance de vos diplômes français à l'étranger ne sera donc pas automatique, quel que soit votre niveau d'études.

Pour faciliter vos démarches, l'Union européenne a mis en place un réseau de centres d'information sur la reconnaissance des diplômes, les centres NARIC.

Ces centres NARIC délivrent des informations et une attestation utile pour faire reconnaître vos diplômes.

A savoir : si les centres NARIC vous informent et vous conseillent, leur avis est purement consultatif. Au final, seul l'établissement d'accueil décidera de la valeur à accorder à votre diplôme.

Par conséquent, avant de partir, vous devrez adresser un an à l'avance à l'établissement étranger une demande de dispense d'études accompagnée d'une attestation des diplômes acquis et d'une description détaillée du cursus déjà suivi.

La décision est prise par le chef d'établissement, sur avis d'une commission spécialisée interne à l'établissement.

Attention ! Votre accès aux études à l'étranger peut être facilité si vous êtes titulaire d'un bac européen ou international.

En savoir plus

- Ministère de l'Education nationale, Délégation aux relations internationales et à la coopération

- www.education.gouv.fr

Site du ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Rubrique « Europe et international » → « L'Europe de l'éducation » → « Etudier en Europe » → « Harmonisation et reconnaissance des diplômes » → « La reconnaissance des diplômes ».

- Centre NARIC français pour la reconnaissance d'un diplôme étranger en France.

- Centre NARIC du pays choisi pour la reconnaissance d'un diplôme français à l'étranger.

- <http://ec.europa.eu/>

Rubrique « Education et formation » → « Domaines d'actions » → « Reconnaissance des qualifications ». Informations générales sur la reconnaissance des diplômes et liste des centres NARIC.

- <http://ec.europa.eu/youreurope/>

Rubrique « Informations pour les citoyens » : informations par pays sur la reconnaissance des diplômes.

- <http://enic-naric.net> : Portail européen de la reconnaissance des qualifications (en anglais).

■ Si vous partez dans le cadre d'un programme

La période d'études effectuée à l'étranger sera validée à votre retour par votre établissement qui vous délivrera le diplôme français correspondant. Dans le cadre de formations menant à un double diplôme, vous obtenez le diplôme français et le diplôme étranger. En partant dans le cadre d'un programme, vous évitez tout problème de validation.

Attention ! Pour favoriser la mobilité et la reconnaissance des diplômes au niveau européen, les pays de l'Espace Economique Européen ont décidé d'harmoniser les cursus de formation et de mettre en place des diplômes communs : le système LMD (Licence, Master, Doctorat).

En savoir plus

- Service des relations internationales de votre établissement d'origine.
- <http://ec.europa.eu/youreurope/>
Rubrique « Informations pour les citoyens » : informations par pays sur la reconnaissance des diplômes.
- www.education.gouv.fr
Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche rubrique « Europe et international » → « Partir étudier à l'étranger : informations sur la reconnaissance des diplômes dans l'Union européenne ».

Financer vos études

Avant de partir à l'étranger, il faut bien évaluer le coût de votre projet et vos possibilités financières. Les frais de transport, l'assurance, la vie sur place varient considérablement d'un pays à l'autre. Les frais d'inscription peuvent également varier selon la filière d'études. Les aides dont vous pouvez bénéficier ne sont pas les mêmes si vous partez seul ou dans le cadre d'un programme. Si vous partez seul, vous devez assumer tous ces frais qui peuvent être élevés dans certains pays. Il est difficile d'obtenir une aide financière au niveau du 1^{er} cycle. Les bourses sont généralement accordées au niveau du 2^e et du 3^e cycle et pour des domaines d'études bien spécifiques.

Bourses européennes

■ Bourse ERASMUS

Si vous participez à un échange dans le cadre du programme ERASMUS, vous pouvez faire une demande de bourse ERASMUS. Cette bourse est destinée à couvrir les frais d'installation des étudiants. Elle est délivrée sur critères académiques et sociaux. Son attribution n'est donc pas systématique. Elle ne couvre pas la totalité des dépenses courantes des étudiants. Son montant est en moyenne de 100 € par mois. Un complément de 500 € pour la totalité du séjour est attribué aux étudiants originaires des DOM/TOM.

Elle peut être cumulée avec la bourse du CROUS et complétée par les financements des Conseils régionaux, des Conseils généraux et des municipalités.

En savoir plus

- Service des relations internationales de votre établissement d'origine.
- www.socrates-leonardo.fr
Agence Socrates-Leonardo Da Vinci. Rubrique « Programmes » → « Socrates » → « Erasmus ».

Bourses Marie Curie

Ces bourses individuelles de recherche sont destinées aux titulaires d'un DEA, d'un Master recherche ou d'une maîtrise permettant de commencer un doctorat dans le pays d'accueil. Les candidats doivent être âgés de moins de 35 ans. La durée de la bourse est de 3 ans pour les bourses de doctorat et de 2 ans pour les bourses de post-doctorat. Domaines de formations ouvrant droit à ces bourses : sciences exactes, naturelles, économiques, sociales, humaines et de la gestion.

En savoir plus

- CNRS - Direction des relations européennes et internationales : www.drei.cnrs.fr/
Rubrique « Outils de coopération » → « Bourses à l'étranger ».

Bourses du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Les bourses d'enseignement supérieur peuvent être accordées pour des études en Europe. Attribuées sur critères sociaux, elles ne sont délivrées que si le diplôme est national, préparé dans un établissement public et qu'il y ait progression dans les études. Pour les étudiants déjà boursiers, l'aide peut être maintenue si les conditions citées précédemment sont remplies. Pour demander une bourse sur critères sociaux, il faut retirer un dossier social étudiant auprès du service dossier social du CROUS entre le 15 janvier et le 30 avril.

Les bourses de mobilité sont réservées aux étudiants boursiers d'université effectuant un séjour à l'étranger dans le cadre de leurs études, pour une durée de 3 mois minimum à 9 mois maximum fractionnables, et sur proposition de l'établissement public fréquenté. Les dossiers sont à retirer directement auprès de l'université.

En savoir plus

- www.cnous.fr/_vie_15.htm
Informations du CNOUS sur les bourses de mobilité à l'étranger.

Bourses du Ministère des Affaires étrangères

Il accorde des bourses et allocations de recherche aux étudiants de 3ème cycle et post-doctorants dans toutes les disciplines. Les dossiers sont à constituer 1 an à l'avance et sont uniquement accessibles sur le site Internet d'Egide, qui gère ces programmes. Parmi ces programmes, le programme BFE (Boursiers français à l'étranger) regroupe deux grands types de bourses offertes chaque année aux Français souhaitant poursuivre leur formation à l'étranger :

- Le programme Lavoisier.
- Les bourses proposées par certains gouvernements étrangers dans le cadre des accords bilatéraux.

En savoir plus

- Ministère des Affaires étrangères. : www.diplomatie.gouv.fr
Rubrique « Les français à l'étranger » → « Etudier à l'étranger » → « Financer ses études ».
- EGIDE : www.egide.asso.fr
Rubrique « Appels à candidatures ».

Bourses des collectivités territoriales

Les conseils régionaux, les conseils généraux et parfois les mairies peuvent délivrer des aides complémentaires aux étudiants participant aux programmes européens. Certaines collectivités gèrent leurs propres bourses d'études ou de stages à l'étranger. Les bourses des municipalités sont souvent réservées aux personnes domiciliées dans la commune.

En savoir plus

- Établissement d'enseignement supérieur.
- Conseil régional, Conseil général et mairie.
- www.diplomatie.gouv.fr
Site du ministère des Affaires étrangères. Rubrique « Les français à l'étranger » → « Etudier à l'étranger » → « Financer ses études » → « Autres sources de financements » → « Programmes des Conseils régionaux » / « Programmes des Conseils généraux ».

Bourses des pays étrangers

Certains pays proposent des bourses aux étudiants français désirant étudier chez eux ou y faire de la recherche. Conditions impératives pour en bénéficier : avoir un haut niveau d'études (minimum bac + 2, le plus souvent bac + 4 ou 5) et un projet justifiant le choix du pays sollicité.

Pour plus d'informations, consultez la partie « Pays ».

En savoir plus

- www.egide.asso.fr/bfe
EGIDE.
- www.diplomatie.gouv.fr/
Site du ministère des Affaires étrangères. Rubrique « Les français à l'étranger » → « Etudier à l'étranger » → « Financer ses études ».
- www.diplomatie.gouv.fr
Rubrique « Annuaire, adresses » → « Ambassades et consulats étrangers en France ».
- www.britishcouncil.org/fr/france.htm
British Council. Rubrique « Etudier » → « Les bourses du British Council ».
- <http://paris.daad.de>
DAAD, Office allemand d'échanges universitaires.
- www.ofaj.org
Site de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ). Rubrique « Espace Jeune » → « Apprendre l'allemand ».

Bourses d'associations et de fondations privées

Pour encourager les jeunes talents, des entreprises, des associations et des fondations privées peuvent proposer aux étudiants des bourses et des aides. Pour avoir une chance d'en bénéficier, il faut avoir un parcours brillant, une forte motivation et un projet bien défini en rapport avec la nature et les objectifs du donateur. Chaque organisme attribue un nombre limité de prix principalement destinés aux étudiants de 3^e cycle. Exemples d'organismes : Fondation Rotary International, AFFDU (Association des femmes françaises diplômées des universités), Fondation Fyssen, Fondation CETELEM, etc.

En savoir plus

- www.diplomatie.gouv.fr
Rubrique « Etudier à l'étranger » → « Financer ses études » → « Autres sources de financements » → « Programmes des Fondations et associations ».

Informations pratiques

Sites Internet

- **AGENCE SOCRATES-LEONARDO DA VINCI FRANCE** : www.socrates-leonardo.fr
Rubrique « Programmes » → « Erasmus ».
- **CDIA** : www.cdia.fr
Rubrique « L'assurance et vous » : informations sur les différents contrats d'assurances.
- **CLEISS** : www.cleiss.fr
Rubrique « Documents » : accords internationaux, régimes locaux de sécurité sociale et règlements communautaires.
Rubrique « Détachement » : informations pratiques.
- **COMMISSION EUROPENNE** : http://ec.europa.eu/education/index_fr.html
Rubrique « Domaines d'action » → « Etudier à l'étranger ».
- **ENIC/NARIC (European Network of Information Centres/National Academic Recognition Information Centres)** : Centre d'information sur la reconnaissance académique et la reconnaissance professionnelle des diplômés : www.enic-naric.net
Rubrique « European region » → « Recognition tools » : informations générales.
Rubrique « Choix par pays ».
- **ENIC/NARIC France** : www.ciep.fr/enic-naricfr
- **EURODESK** : www.eurodesk.eu
Rubrique « Search for funding » → « Theme search » → « Study abroad ».
- **EUROGUIDANCE** : www.euroguidance.net/fr/welcome.htm
Informations pour travailler, étudier, faire un stage.
- **EUROPE DIRECT** : http://ec.europa.eu/europedirect/index_fr.htm
Liste des relais d'informations « Europe Direct » dans l'Union européenne.
- **(L')EUROPE EST A VOUS** : http://ec.europa.eu/youreurope/index_fr.html
Portail vers les services publics européens et nationaux : informations pratiques détaillées sur les droits et opportunités dans l'Union européenne.
- **EURYDICE** : www.eurydice.org/
Réseau d'information sur l'éducation en Europe.
- **LANGUES** : www.dialang.org, www.alte.org, www.bulats.org
Sites pour auto-évaluer votre niveau de langue.
- **MAISON DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER** : www.mfe.fr
Informations pratiques pour partir à l'étranger.
- **MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES** : www.diplomatie.gouv.fr
Rubrique « Services et formulaires » → « Annuaire, adresses » : adresses des consulats étrangers en France, des représentations diplomatiques françaises à l'étranger.



- **PLOTEUS** : <http://europa.eu.int/ploteus/portal/home.jsp>
Portail européen de l'éducation.
- **PORTAIL EUROPÉEN DE LA JEUNESSE** : <http://europa.eu/youth/>
Sélection de sites pertinents sur l'emploi classés par pays.
- **RÉSEAU INFORMATION JEUNESSE** : www.cidj.com
Liste des Centres Régionaux Information Jeunesse en France et Outre-Mer.
- **TOUTE L'EUROPE** : www.touteurope.fr

Où s'adresser

- **Agence Socrates/Leonardo da Vinci**
25, quai des Chartrons
33080 Bordeaux Cedex
europass@socrates-leonardo.fr - www.europass-france.org
- **CLEISS (Centre de Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale)**
11, rue de la Tour des Dames
75436 Paris Cedex 09
Tél : 01 45 26 33 41 - Fax : 01 49 95 06 50
www.cleiss.fr
- **ENIC-NARIC France**
CIEP (Centre International d'Etudes Pédagogiques)
1, avenue Léon Journault
92310 Sèvres
Tél : 01 55 55 04 28 - Fax : 01 55 55 00 39
enic-naric@ciep.fr - www.ciep.fr/enic-naricfr/
- **EGIDE**
Boursiers français à l'étranger
28, rue de la Grange aux Belles
75010 - Paris
Tél : 01 40 40 57 41 - Fax : 01 42 41 85 90
boursierfrancais.dgcid@diplomatie.gouv.fr
- **Ministère des Affaires étrangères**
DGRCS - DCST
Sous-Direction des Sciences sociales, humaines et de l'Archéologie
Bureau des boursiers français à l'étranger
244, boulevard Saint-Germain
75303 - Paris 07 SP
Tél : 01 43 17 89 31/83 31
boursiers-francais@diplomatie.fr

Sigles

- **CDIA** : Centre de Documentation et d'Information des Assurances
- **CLEISS** : Centre de Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale
- **EEE** : Espace Économique Européen
- **ENIC/NARIC** : European Network of Information Centres/National Academic Recognition Information Centres
- **MFE** : Maison des Français de l'Étranger

A lire

- **Fiches Actuel CIDJ** :
 - Etudier dans l'Union européenne
 - Les programmes européens
 - L'enseignement bilingue et international
 - Les bourses de l'enseignement supérieur
 - Préparer son voyage en France et à l'étranger
 - Les séjours linguistiques à l'étranger
 - Comprendre l'Europe
- **Guide « Etudes à l'étranger 2006-2007 », UNESCO**
- **« Destination Europe »** : collection de guides pratiques régionaux sur la mobilité des jeunes en Europe publiés par les CRIJ (www.cidj.com/eurodesk).
- **Kit Europe** : voir Pays.

Contact : Structure Information Jeunesse dans votre région (www.cidj.com).